



## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

### AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **jeudi 31 mai 2018 à 20h00** à la maison communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes.

L'ordre du jour de cette assemblée (séance 05/2018) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

---

### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018.
2. Règlement général de police de la commune - Modification et intégration du règlement incendie de la zone de secours 3 - Adoption du nouveau règlement - Décision.
3. Police administrative - Protocole d'accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions à l'arrêt et au stationnement - Adoption.
4. Police administrative - Protocole d'accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes - Adoption.
5. Règlement communal sur les funérailles et sépultures - Adoption de modifications (dont celles résultant du décret du 16 novembre 2017) - Décision.
6. Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018 - Ordonnance de police relative à l'affichage électoral – Décision.
7. Financement alternatif des infrastructures d'accueil de l'enfance - Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu dans le cadre du financement alternatif des crèches en Wallonie, Plan Cigogne, volet 2, pour le projet de "transformation de l'ancienne école de Vien-Anthisnes en une crèche de 18 places" - Décision.
8. Gestion de la crèche communale - Création d'une A.S.B.L. - Adoption des statuts - Décision.
9. Enseignement communal - Augmentation de cadre dans le niveau maternel à l'implantation scolaire de Limont-Tavier à partir du 30 avril 2018 - Décision.
10. Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy - Reconduction de l'adhésion (de 2019 à 2024) - Décision.
11. Motion « Anthisnes, commune hospitalière » - Adoption.
12. Correspondance, communications et questions.

---

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

FAGNANT C.

TARABELLA M.